



Les cendriers des baby-foot doivent-ils être retirés ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 janvier 2008

Les cendriers des baby-foot doivent-ils être retirés

Réponse :

A supposer que cette question soit posée dans le cadre de la présence d'un baby-foot équipé de cendrier dans un débit de boissons, l'incrimination de favoriser la violation de l'interdiction de fumer ne serait probablement retenue que s'ils étaient réellement utilisés pour y déposer des cendres ou des cigarettes.

Le cafetier qui craint que ces cendriers n'incitent à fumer aura donc intérêt à les retirer ou à les obstruer.